

Montants provinciaux transférés de votre époux ou conjoint de fait

Remplissez cette annexe si vous **demandez** un transfert de la partie inutilisée des montants provinciaux indiqués à la page 4 [ci-dessous] auxquels votre époux ou conjoint de fait a droit. **Joignez une copie de cette annexe à votre déclaration.**

Si votre époux ou conjoint de fait produit une déclaration, utilisez les montants qu'il a inscrits dans son formulaire MB428.

Si votre époux ou conjoint de fait ne produit pas de déclaration, utilisez les montants qu'il inscrirait dans son formulaire MB428 s'il produisait une déclaration. Joignez ses feuillets de renseignements, mais pas sa déclaration ni ses annexes.

Si votre époux ou conjoint de fait n'était pas un résident du Manitoba à la fin de l'année, des règles spéciales peuvent s'appliquer. Pour en savoir plus, communiquez avec l'Agence du revenu du Canada.

continuez à la page suivante →

Montant en raison de l'âge (si votre époux ou conjoint de fait était âgé de 65 ans ou plus en 2011) : Si son revenu net est de 27 749 \$ ou moins, inscrivez 3 728 \$.

Sinon, inscrivez le montant de la ligne 5808 de son formulaire MB428.

5902			1
-------------	--	--	----------

Montant pour revenu de pension :

Inscrivez le montant de la ligne 5836 de son formulaire MB428. (maximum 1 000 \$)

5905	+		2
-------------	---	--	----------

Montant pour personnes handicapées :

Inscrivez le montant de la ligne 5844 de son formulaire MB428.

5907	+		3
-------------	---	--	----------

Frais de scolarité et montant relatif aux

études : Inscrivez le montant provincial qui vous est désigné tel qu'il est indiqué sur son formulaire T2202, T2202A, TL11A, TL11B ou TL11C.

5909	+		4
-------------	---	--	----------

Additionnez les lignes 1 à 4.

	=		5
--	---	--	----------

Revenu imposable de votre époux ou votre conjoint de fait :

Inscrivez le montant de la ligne 260 de sa déclaration.

		6
--	--	---

Total des montants que votre époux ou conjoint de fait a inscrits aux lignes 5804, 5824, 5828, 5832, 5829, 5833, 5839 et 5841 de son formulaire MB428 et de la ligne 13 de son annexe MB(S11)

-		7
---	--	---

Son revenu imposable rajusté : Ligne 6 moins ligne 7 (si négatif, inscrivez «0»)

5912	=			↓
-------------	---	--	--	---

-		8
---	--	---

continuez à la page suivante →

Ligne 5 moins ligne 8
(si négatif, inscrivez «0»)
Inscrivez ce montant à la
ligne 5864 de votre
formulaire MB428.

**Montants provinciaux
transférés
de votre époux
ou conjoint de fait**

=		
---	--	--

9

«Loi sur la protection des renseignements personnels»,
Fichier de renseignements personnels ARC PPU 005
